

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 056217

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2385

Société : RAM

35861

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SLAMNI

RACHIDA

Date de naissance :

04/07/1954

Adresse :

Lot Camilia Rue 2 N° 43 Hay Kremet

Tél. :

0662.014.131 Total des frais engagés : 3789,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/03/2020

Nom et prénom du malade : SLAMNI RACHIDA

Age : 65

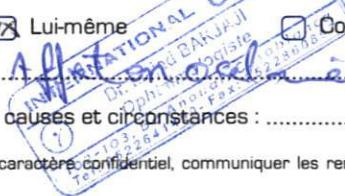
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 10/03/2020

Signature de l'adhérent(e) : Slaame

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/03/2022	CO		200,00 DH	 INTERNATIONAL CLINIC Dr. Majid BAKJAJ Ophthalmologist 102-103, Bd Anoual, Casablanca 60897 Tel: 0522 2641400 - Fax: 0522 2641401

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
D. MACIAEL IMAM MDA DAH Mourad Imam Rd 28 N° 64 Giza 06610 55 05	10/31/2023	89,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

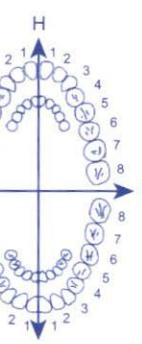
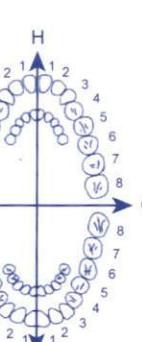
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Rokeneddine Redouane Opticien ANNAJAH Bd Moudiboutela Bloc "C" N°27 CASABLANCA</i>	26-06 2020			<i>Umelli</i>		
						<i>Rokeneddine Redouane Opticien ANNAJAH Bd Moudiboutela Bloc "C" N°27 CASABLANCA 2000</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O.R.T.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX



Date : 10 / 03 / 20

INTERNATIONAL
clinic

Ordonnance

Dr SLAENS Rachid.

89,00

PHARMACIE
: 89,00

PHARMACIE AL HAMMAM MALEK
Dr MEDDAH Mourad
Hay Lakemmat Rue 28 N°64 Casablanca
Tél. 0322 21 33 03 GSM 06 61 08 55 05



89,00
E - Vision Rx

0 89

a 3

→ tag



Lunette ANNAJAH

ROKENEDDINE Redouane El Idrissi

Bd. Moudiboukeita, Bloc G

N° 27 - Casablanca

Rég. Com N° : 352640

Patente N° : 36612796

I. F : 45525250

ICE : 000885051000058

GSM : 06.64.27.21.94

N° 0703392

نھاراٹ النجاح

رکن الدین رضوان الإدريسی

شارع مودیبو کیتا، بلوک ج

رقم 27 - الدار البيضاء

السجل التجاری : 352640

بینانتا رقم : 36612796

الضریبة : 45525250

000885051000058 : ICE

المجموع: 06.64.27.21.94

Casablanca, le 26.06.2020

MSCA MVI RACLA 100

Doit

VL	OD : cyl	sph (45.0.50)	
	OG : cyl	sph (65.0.21) + 0.50	
VP	OD : cyl	sph (55.0.50) + 2.00	
	OG : cyl	sph (65.0.21) + 2.50	
Verres :	06 + 0.0.0.	2500	
Montures:	50 h' 40	1200	
Facture arrêtée à la somme de :		3700	
<i>trois mille</i>			
<i>Jepoce</i>			
O		OG	

Rokeneddine Redouane
Opticien ANNAJAH
Bd. Moudiboukeita Bloc "C" N°27
CASABLANCA



INTERNATIONAL clinic

Casa, le mardi 10 mars 2020

SLAM II Rachida

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Organiques

Oeil Droit : (94° -0,50) , 10/10 , PO

Oeil Gauche : (60° -0,25) -0,50 , 10/10 , PO

DE PRES Organiques

Oeil Droit : (94° -0,50) + 3,00 , 10/10 , PO

Oeil Gauche : (60° -0,25) + 2,50 , 10/10 , PO

Rokeneddine Redouane
Opticien ANNAJAH
Bd. Moudoukeita Bluc C. N°27
CASABLANCA

